A TOUS LES PARENTS DES ELEVES SCOLARISES AU BOURG DE BASSILLAC A tous les habitants du bourg

Il existe à deux pas des écoles du bourg de BASSILLAC un parc multicentenaire. Ce parc abrite notamment :

Un tumulus planté d'un cercle d'ifs séculaires, **tombe** probable des temps révolus.

Deux énormes séquoias sempervirens, d'au moins **trois cents ans**,

Un cèdre de l'atlas tout **aussi âgé**, un grand magnolia,

Un cercle de tilleuls. Selon la légende, serait point d'aboutissement de la procession du quinze août.

De nombreux chênes, hêtres, épicéas, robiniers, érables, arbres qui ne demandent qu'à vivre en paix.

Avant 2004 ce parc était classé zone verte. Au PLU de Bassillac la moitié 'Est' fut déclarée « zone réservée » pour y passer une route

L'année dernière 2018, les propriétaires ont accepté une préemption de la mairie à la **condition expresse** que cette parcelle de plus de 6000m² demeure un parc ouvert au public, et aux enfants des écoles. Cette préemption a échoué.

Mais ce parc est **de nouveau menacé par le PLUi du grand périgueux** qui reprend en copier collé celui de 2004. Il est irresponsable de ramener une circulation de plus vers ce rond point que beaucoup d'enfants contournent chaque jour.

Il est scandaleux de nos jours de prendre le risque de sacrifier un **environnement séculaire de qualité** à des projets non aboutis, d'autant que le maire précédent avait reconnu que d'autres solutions étaient possibles. Le reclassement en zone verte est une évidence.

L'enquête publique du PLUi du grand Périgueux s'ouvrira de mi juin à mi juillet 2019. Les lieux et horaires sont sur le site de la mairie : vous vous en informerez facilement.

Si vous êtes sensibles à la qualité de notre environnement , votre soutien au travers de l'enquête publique sera le bienvenu.

Association loi 1901 du Petit Poète, le 28 mai 2019